

CORRESPONDANCE ROMAINE

Février 1919.

LA guerre n'a point arrêté les travaux de la Congrégation des Rites, qui ont pour but de mettre en relief les vertus des serviteurs de Dieu. Elle publie, comme on sait, chaque année, la liste ou le tableau des causes qui passeront devant elle, et, par l'examen de cette liste ou de ce tableau, on peut voir quelles sont les causes qui sont près d'aboutir, soit à la béatification, soit à la canonisation.

Mais avant d'étudier ensemble cette liste ou ce tableau, disons un mot d'une cause particulièrement intéressante pour nous. C'est celle d'un prêtre du diocèse d'Angers, curé de Louroux-Beconnais, M. Noël Pinot. Pris par les révolutionnaires en 1794, il fut condamné comme prêtre non assermenté et pour avoir exercé son ministère. Ses bourreaux trouvèrent plaisant, avant de le guillotiner, de le revêtir d'habits sacerdotaux et c'est ainsi habillé qu'il marcha au supplice. Quand il se mit à gravir les degrés de la guillotine, il commença les prières de la sainte messe *Introïbo ad altare Dei*. Mais il n'eut pas le temps d'achever le psaume *Judica me* et alla chanter au ciel le *Gloria Patri!* Il y avait longtemps qu'on parlait de cette belle cause de martyr. Elle vient d'être introduite.

Dans le tableau dont nous parlions, il y a d'abord une cause dont le pape a prononcé le décret *de tuto*. C'est celle du bienheureux Gabriel-des-Sept-Douleurs, religieux passionniste. Il mourut à l'âge de 24 ans, dans les Abruzzes, complètement ignoré. Mais, comme saint Jean-Berchmans, il avait laissé à ses intimes le souvenir d'une profonde piété. On eut en 1892 l'idée de pousser sa cause, et, au mois d'octobre, on fit la reconnaissance du corps. Le soir, comme un coup de tonnerre dans un ciel serein, les miracles éclatèrent dans la petite ville. Ils n'ont pas cessé depuis. La cause a été introduite en 1896 et on a pu alléguer plus de quatre cents guérisons miraculeu-